

	<p>Extrait du registre des arrêtés De la commune D'USSON EN FOREZ</p>	<p>Arrêté n° AV2024-04 du 27 février 2024 de circulation pour empiètement sur la chaussée au 84, route Nationale</p>
---	--	--

Le Maire de la commune d'USSON EN FOREZ
Vu le code de la route, et notamment l'article R 411-8,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la demande formulée par l'entreprise UXEO FRANCE en date du 20 février 2024,
Considérant que les travaux auront lieu les 28 et 29 février 2024,
Considérant que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de
protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée.

ARRETE

ARTICLE 1 : Dans le cadre des travaux de remplacement d'un cadre et tampon, un empiètement sur chaussée sera effectué au 84, route Nationale les 28 et 29 février 2024.

ARTICLE 2: Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- Limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- Interdiction de dépasser ;
- Interdiction de stationner.

ARTICLE 3 : La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

Fait à USSON EN FOREZ le 27 février 2024

Le Maire,
Hervé BEAL

